



Ordonnance de télécom CRTC 2013-596

Version PDF

Ottawa, le 7 novembre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	460	le 7 octobre 2013	le 7 novembre 2013
Bell Canada	7407	le 7 octobre 2013	le 7 novembre 2013
NorthernTel, Limited Partnership	366 366A	le 16 octobre 2013 le 29 octobre 2013	le 13 novembre 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.